

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 8 septembre 2020 à 19 heures 30 sous la présidence du Maire, Madame Anne BEZARD.

Pour permettre le respect des distances de sécurité et des mesures sanitaires en raison du coronavirus cette séance du Conseil Municipal s'est tenue à l'Entr'Acte, salle des associations sise au 6 rue du Général de Gaulle

Etaient présents : M. Jean Luc MULLER, Mme Rachel BUTSCH, MM. Jean Maxime POMMERY, Fabrice KLEITZ, Tristan PELAN, Roland ZELLER et Mme Sarah LANSAC.

Absents excusés Mmes Laura BISEL, Caroline MEINTZER et M. Christian FUCHS

Madame le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour des affaires financières un point : Adhésion au Groupement d'achat d'énergie de Saint Louis Agglomération

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

- 1° Approbation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2020
- 2° Affaires financières
 - 2.1. Redevance et droit de passage pour occupation du domaine public
 - 2.2. Budget Eau – transfert à Saint Louis Agglomération
- 3° Urbanisme
 - 3.1. Certificats d'Urbanisme
 - 3.2. Déclarations Préalables
 - 3.3. Permis de démolir
- 4° Carte Communale
- 5° Travaux d'éclairage public
- 6° Syndicat d'Electricité – rapport d'activité 2019
- 7° Communications et informations

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

RAJOUTE à l'ordre du jour des affaires financières en point 2.3.
« Adhésion au Groupement d'achat d'énergie de Saint Louis Agglomération »

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2020

Le compte rendu de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2° AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Redevance et droit de passage pour occupation du domaine public

Redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communication électroniques pour l'occupation du domaine public.5.

Exposé :

« Le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances [cet encadrement était prévu, auparavant, par le décret du 30 mai 1997 qui a fait l'objet d'une annulation partielle par le Conseil d'Etat au mois de mars 2003 (*Conseil d'Etat, 21 mars 2003, SIPPAREC*)].

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués dans le texte (cf. tableau ci-après). Les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile...) sont exclues du champ d'application de ce texte. »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2020, comme suit :

	Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2020 ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,66	55,54	Non plafonné	27,77
Domaine public non routier communal	1 388,53	1 388,53	Non plafonné	902,54

2.2. Budget Eau – transfert à Saint Louis Agglomération

Madame le Maire expose que la compétence Eau et Assainissement a été transférée à Saint Louis Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Après vote du Compte Administratif 2019 les résultats sont

- Excédent de fonctionnement de 19 242,21
- Excédent d'investissement de 28 092,77

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 2 juillet 2019, Madame le Maire propose que ces montants soient reversés dans le budget communal de STETTEN et ne soient pas transférés à Saint Louis Agglomération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de Madame le Maire telle que présentée.

2.3. Adhésion au groupement d'achat d'énergie de Saint Louis Agglomération

Adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour la fourniture d'électricité

Etant données les nouvelles obligations réglementaires de mise en concurrence des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie.

Il est proposé que la Commune de STETTEN adhère à ce groupement pour ses achats d'électricité. Le coordonnateur de ce groupement sera SAINT-LOUIS Agglomération qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur, Saint-Louis Agglomération.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour les achats d'électricité de la commune et dans les conditions définies ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

3. URBANISME

Monsieur Jean Luc MULLER communique les demandes d'Urbanisme suivantes déposées par

3.1. Certificats d'Urbanisme

Maitre Théodore LEPELLETIER

Communication de trois demandes de Certificat d'Urbanisme d'information déposées par Maître Théodore LEPELLETIER concernant les terrains sis « die Laenge » section 3 n° 97, « Ruetschyberg » section 2 n° 17 et « Im Wolfacker » section 9 n° 22.

Madame Saïda BENNANI

Communication de la demande de Certificat d'Urbanisme d'information déposée par Madame Saïda BENNANI concernant le terrain sis section 1 n° 70 et 71.

Monsieur Thierry BAUMLIN

Communication de la demande de Certificat d'Urbanisme d'information déposée par Monsieur Thierry BAUMLIN concernant le terrain sis section 2 n° 216.

3.2. Déclaration Préalable

Monsieur Eric BOEGLIN et Madame Estelle STEHE

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Eric BOEGLIN et Madame Estelle STEHE pour le remplacement d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée existante sur leur propriété sise 4 rue du Général de Gaulle.

3.3. Permis de démolir

Monsieur Sébastien BRUGEMANN

Communication de la demande de Permis de démolir déposée par Monsieur Sébastien BRUGEMANN concernant la démolition d'une partie de la grange située sur sa propriété sise 8 rue des Alliés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte.

4. CARTE COMMUNALE

La commission en charge de la révision de la Carte Communale s'est réunie mardi soir 1^{er} septembre et suite aux explications données par Madame le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

CHARGE Madame le Maire de lancer l'enquête publique

APPROUVE les dates proposées par Madame le Maire et le Commissaire Enquêteur soit du jeudi 8 octobre au jeudi 22 octobre 2020

5. TRAVAUX D ECLAIRAGE

Monsieur Jean Luc MULLER, présente 2 devis concernant le remplacement de luminaires et de lampes d'éclairage public en vue de l'amélioration énergétique de l'éclairage public.

Après avoir examiné les 2 devis et reçu toutes les explications nécessaires de la part de Monsieur Jean Luc MULLER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

RETIENT l'offre de la société HP PROLED d'un montant de 19 424,40 € TTC

AUTORISE Madame le Maire ou un de ses Adjointes à signer le bon de commande ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

6. SYNDICAT D'ELECTRICITE – RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte.

7° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

7.1 Boulangerie

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré une personne souhaitant acheter les maisons en vente sises 3 et 5 rue de Magstatt le Bas et aimerait créer dans le sas entre les 2 maisons une boulangerie. Elle est actuellement en formation et envisage de faire et vendre du pain bio 2 jours par semaine uniquement sur commande et le soir à partir de 16h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition et encourage la venue d'un artisan sur Stetten

CHARGE Madame le Maire de donner son accord à la personne intéressée pour la création de cette boulangerie.

7.2. Conservatoire des Sites Alsaciens

Madame le Maire a rencontré le délégué du Conservatoire des Sites Alsaciens pour la Commune de Stetten. Après une visite du site « Aeussere Riedematten » où ont été créées les mares il a été constaté la présence

d'un trou nécessitant rapidement une réparation. Aussi il sollicite l'aide de la Commune pour cette réparation, l'entretien de ce terrain et la taille des arbres. Madame le Maire propose de faire procéder rapidement en propre régie à la réparation de ce trou.

D'autre part il propose également la mise en place d'une série de nids pour les hirondelles au dépôt pompier. Une avancée pourrait être construite pour éviter les déjections le long de la façade

Monsieur Jean Luc MULLER Adjoint informe que le Conservatoire des Sites Alsaciens organise chaque automne une journée de travail qui aura lieu le samedi 28 novembre. Il encourage les conseillers disponibles à y participer et propose de mettre cette information dans les prochains Echos

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de faire réparer rapidement ce trou en propre régie

D ACCEPTER l'installation d'une série de nids à condition qu'il n'y ait pas d'excréments sur le trottoir et qu'il n'y ait pas trop d'entretien pour la Commune.

CHARGE Madame le Maire de faire appel aux bénévoles pour la journée de travail par la parution d'un article dans les prochains Echos

7.3. Visite du ban communal

Madame le Maire invite tous les conseillers à une visite du ban communal qui est prévue SAMEDI matin 26 septembre, le départ est fixé à 9h. Pour le repas de midi une grillade sera organisée à l'aire de pique-nique avec les conjoints et les enfants. Madame le Maire remercie chacun d'informer la mairie du nombre d'adultes et d'enfants qui seront présents au repas.

7.4. Université des Maires

Madame le Maire rappelle que l'Université des Maires organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin aura lieu samedi 12 septembre à Colmar. Elle remercie les personnes déjà inscrites et rappelle que la clôture des inscriptions aura lieu le 9 septembre. Elle propose l'organisation d'un co-voiturage pour se rendre à Colmar.

7.5. Lampadaire

Monsieur Roland ZELLER informe que dans la rue des Prés un seul lampadaire fonctionne actuellement. Monsieur Jean Luc MULLER répond qu'au courant de cet automne la nacelle sera demandée pour procéder à ces réparations.

7.6 Echos de Stetten

Madame Rachel BUTSCH Adjointe informe que les prochains Echos devront paraître en octobre, la commission en charge de la rédaction se réunira jeudi 24 septembre et un courrier sera adressé aux associations pour un éventuel article.

Madame Rachel BUTSCH envisage également de réunir la commission « Manifestations et vie associative » en vue de l'organisation de la saint Nicolas et du repas des Aînés. De nombreuses questions se posent faut-il maintenir ces manifestations ? serait-il possible de séparer le repas des Aînés et la réception des vœux ?

7.7. Association de Gestion de la Salle Polyvalente

L'AGSP a distribué dans toutes les boîtes aux lettres le feuillet « NATUR GO » avec des propositions originales comme la sortie le 19 septembre à 6h15 pour observer les animaux ou un nouveau cours de Yoga le lundi soir et de Rythmique le jeudi soir.

7.8. Informations

Monsieur Tristan PELAN a pris part au Salon des Elus Locaux le 4 septembre et apporte les informations suivantes

- Un Association d'Anciens Combattants « Coquelicot » peut mettre à la disposition des Communes une ou des expositions concernant les conflits du 20^{ème} siècle.
Madame le Maire informe qu'une telle exposition avait été organisée à l'Entr'Acte en novembre 2014 pour le 70^{ème} anniversaire de la libération de Stetten avec également la visite de la Casemate.
- La CCI met à la disposition des communes des personnes pour expliquer, conseiller et étudier la faisabilité d'un projet de phovoltaïque.
Madame le Maire répond que la Commune a de petits moyens et qu'un tel projet devra se faire à moindre coût. Monsieur Jean Luc MULLER propose de réunir la population pour les informer et connaître leur avis. La création d'une association pourrait également être envisagée.

7.9 GERPLAN

Pour protéger le village des coulées de boues et pour limiter l'érosion des terres agricoles Madame le Maire RAPPELLE qu'un « GERPLAN » a été mis en place en collaboration avec l'Association Foncière et la Chambre d'Agriculture.

Un plan indiquant les zones à intégrer dans une gestion concertée des cultures et un plan de rotation des cultures avait été élaboré pour les semis d'automne par les membres de l'Association Foncière pour l'année culturale depuis 2007.

La Commune s'était engagée à participer au dédommagement des exploitants concernés par une perte de revenu occasionnée par le changement de type de culture ou la mise en herbe de leur parcelle. La commune a versé pour 2019 la somme de 4 037,50 € au titre des dédommagements.

La nouvelle responsable du dossier « Gerplan de Stetten » à la Chambre d'Agriculture propose de venir présenter ce dossier à la nouvelle équipe municipale.

Le Conseil approuve cette proposition pour une prochaine réunion du Conseil Municipal et charge Madame le Maire d'informer la responsable en lui précisant que l'intervention devra être limitée à environ 30 minutes.

7.10 Rencontre des Aînés

Suite à la demande des Aînés, Madame Sylvie BOEGLIN propose de reprendre les rencontres des Aînés les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois à compter du jeudi 24 septembre. Madame le Maire demande à Madame Sylvie BOEGLIN de veiller au respect des règles barrières. Madame le Maire est chargée d'en informer les Aînés.

7.11 Camionnette

Une conseillère informe qu'une camionnette blanche qui semblait « curieuse » circulait lentement dans le village. Madame le Maire l'informe qu'il faut relever la plaque d'immatriculation et lui en faire part. Elle se chargera de prévenir la Gendarmerie.

7.12 Arrosage

Madame le Maire informe que Gérard, l'agent communal est en congé jusqu'au 25 septembre et propose que pendant cette période des conseillers arrosent les fleurs.

- Messieurs Jean Maxime POMMERY et Christian FUCHS s'occuperont des fleurs près de l'église et devant le 1 B rue du Général de Gaulle
- Messieurs Jean Luc MULLER et Tristan PELAN s'occuperont des fleurs de la Mairie et de l'Entr'Acte l'un le lundi et l'autre le jeudi.

7.13 Poubelle

L'agent communal démarre son travail le lundi à 6h30 pour pouvoir sortir les poubelles. Pendant les congés ou en l'absence de l'agent communal c'est Monsieur Jean Luc MULLER qui est chargé de ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 55.